

'MORT pour La FRANCE' a cent ans

L'expression 'Mort pour la FRANCE' que l'on retrouve sur nos monuments aux morts a cent ans.

Dans le N° 184 publié le 9 juillet 1915 le Journal officiel de la République Française publiait le texte de loi

instituant l'avis 'Mort pour la France' qui sera porté sur les avis de décès par l'officier d'état civil constatant le décès après avis de l'autorité militaire .

Ci-dessous le fac similé du dit JOURNAL OFFICIEL.



Source gallica.cnfr.fr / Bibliothèque nationale de France